L'envol

N°48
Octobre 2022

Le bulletin d'informations de la section UNSA Douanes Paris Aéroports

ALTIMÈTRE

- **Valeur du point d'indice Fonction Publique (brut): 4,85 €**
- **SMIC mensuel brut : 1.678 €**
  soit 11,06 € de l'heure
- **Pass Navigo mensuel (5 zones) : 75,20 €**
- **Taux mensuel de l'ISA - HL : 34,81 €**
- **Taux mensuel de l'ISA - HA : 52,22 €**

AGENDA

Lundi 24 Octobre
un Comité Technique de Réseau à la DG

Jeudi 27 Octobre
Gt e-commerce, missions organisation et effectifs

PLAN DE VOL

Balisage 1
Le fond d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de travail

Balisage 2
La santé au travail

Balisage 3
La TPCI sur Roissy

Balisage 4
Qui en veux à la LCF en Douanes

Balisage 5
Revendication pour une revalorisation et une défiscalisation du CET

Balisage 6
inflation et recettes fiscales

« **L'envol** » est le bulletin d'informations de la
Section UNSA Douanes Paris Aéroports
Imprimé au local UNSA Douanes,
rue des Voyelles à Roissy CDG.
Courriel : **unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr**
Maquette : Michel Alméras
Crédit photos : Adobe Stock

Améliorer le cadre de vie et l'environnement de travail des agents avec un fonds dédié

En plus des 5M€ prévus par le contrat d'objectif et de moyens de la Douane, l'accord consiste à abonder de 5 autres millions d'euros le budget consacré notamment aux conditions de travail, soit un total de 10M€ pour la période 2022-2025.

Cette dotation spécifique couvre quatre domaines bien précis

- **La formation et la prévention en matière de conditions de travail et de santé**

Actions visant à développer la pratique d'une activité physique ou sportive, comme la subvention pour des salles à proximité des lieux de travail. Actions ayant pour but de sensibiliser les agents aux risques physiques, les formations à la conduite…

- **Le cadre de travail** concerne les espaces de travail, création de salles de co-working, besoins adaptés aux collectifs.

- **L'équipement et l'habillement des douaniers**

Expérimentation et/ou acquisition de nouveaux équipements, individuels ou collectifs.

- **L'amélioration du cadre de vie des agents**

Aménagement des espaces de travail pour les rendre plus agréables, actions favorisant le sentiment d'appartenance à un collectif de travail. Conciliation des temps de vie professionnels et des temps de vie privée, travaux d'aménagement des espaces extérieurs

Comment sera mise en œuvre ce fonds ?

Cela passe par un recensement des projets innovants. Ces projets sont élaborés dans les services, ils auront pour but d'améliorer la qualité de vie dans et autour du travail.

Pour ce faire, elle invitera les chefs de service à organiser des RMI (réunion mensuelle d'information) afin de recueillir les projets d'innovations attendues par les personnels. Cette démarche sera complétée par une concertation, menée dans les services déconcentrés, avec les représentants locaux des syndicats signataires de l'accord.

Enfin, un comité de pilotage (Copil) national, réunissant les membres de l'administration et les organisations syndicales nationales signataires, se tiendra 2 fois par an afin d'étudier, puis de valider, les propositions transmises par les directions.

L'UNSA Douanes souhaite offrir une réelle plus-value aux agents à travers cette méthode, puisqu'ils sont acteurs. Ces derniers devront pleinement ressentir les effets de cette innovation pour qu'elle ait du sens.

Il n'est pas question que ce fond issu de la mobilisation des agents serve à financer des projets ou des travaux qui releveraient d'autres budgets ou obligation de l'administration.

De temps en temps, il suffit d'un peu de bons sens, d'être un peu moins rigoriste pour que les agents se sentent bien, et souvent cela sans dépenser de l'argent.

L'argent ne fait pas le bonheur certes mais il y contribue.

La Santé au Travail

**Le temps que chaque agent passe au travail, représente une part importante de sa vie. Il est donc essentiel de prendre en compte les effets de notre activité professionnelle. Pendant longtemps, le travail était présenté comme une source d'épanouissement, d'accomplissement et d'ouverture : un grade, des responsabilités,
un salaire !**

Or, les réformes successives de ces dernières années ont affecté de façon désastreuse, nos carrières, nos rémunérations, ainsi que l'organisation de notre administration. L'origine du mal qui affecte nos corps et nos têtes : **injonctions paradoxales, non valorisation des compétences personnelles, des contrôles d'exécution au service de la statistique.**

Quand la subjectivité prend la main sur la notation d'un agent, que la multitude de tâches à réaliser perd de vue la cohérence et le bon sens, il se crée des troubles nouveaux emprunt d'anglicismes : **les 3 B-OUT, pour Burn-out, Bore-out et Brown-out.**

Les démarches BEAT n'ont pas abouties : opérations de façade initiées dans les services, tendance d'un moment, mais sans suivi ni issue durable. Si l'épuisement professionnel côtoie l'ennuie au travail et si l'appréhension à se rendre au travail persiste durablement, c'est bien que le travail, contrairement à la chanson de Salvador, ce n'est plus la santé.

L'UNSA Douanes DIPA appelle à la prise de conscience de nos dirigeants !

Nous demandons le retour d'un mode d'animation des équipes, basé sur la communication orale et la confiance. Il faut permettre à l'encadrement de retourner sur le terrain, en le déchargeant des trop nombreuses tâches administratives. Le déploiement des outils 5G doit être au service du dialogue et non du flicage.

La pratique du sport doit être facilitée. Il faut pleinement intégrer dans l'organisation du travail, **la prévention de tous les risques sur la Santé, via les nouveaux CSA.** Le réseau de surveillance médicale des personnels doit être homogénéisé et consolidé sur le territoire, pour agir en toute objectivité. La télémédecine est également une piste de réflexion à envisager. **Les agents des douanes méritent un accompagnement rigoureux tant physique que psychologique.**

Enfin, il n'est nul besoin de rappeler que l'activité physique est essentielle pour se maintenir en bonne santé. La sédentarité provoque l'apparition de pathologies chroniques et génère de la souffrance. Les dotations de CHSCT pallient le manque d'ergonomie des postes de travail, mais l'origine du mal vient du fait que nous sommes faits pour bouger.

La Pénibilité mieux reconnue : le combat de L'UNSA Douanes

L'UNSA Douanes a obtenu récemment la réouverture du dossier pénibilité, tant pour les agents de la Surveillance que les personnels en OP/CO soumis au travail de nuit. Pour la Surveillance, des avancées majeures sont réclamées pour mieux reconnaître les efforts demandés à nos collègues, car ils doivent répondre à une disponibilité accrue, tout en s'exposant à des dangers de plus en plus prégnants. Fin de l'écrêtage, fin du bornage, âge d'ouverture de la bonification avancé, nous avons posé ces revendications fortes et indispensables pour assurer une réelle protection du capital santé des agents.

L'autre chantier concerne les OP/CO soumis à des rythmes réguliers de travail nocturne. Il est impensable d'accepter plus longtemps l'absence de reconnaissance de cette pénibilité.
L'administration doit créer de nouveaux droits pour ces personnels afin de bonifier ces années de dur labeur. Pour l'UNSA Douanes, la reconnaissance du capital santé doit s'inscrire dans la prévention des risques au travail.

L'UNSA Douanes DIPA revendique des mesures simples à mettre en place, qui s'appliquent à TOUS et tellement bénéfiques :

- **OFFRIR et DONNER** l'opportunité aux agents de bouger.
- **RENFORCER** la prévention des risques liés à la sédentarité, notamment au travail.
- **PERMETTRE** un créneau réservé à une pratique sportive dans le temps de travail : à la prise de service ou pendant une coupure méridienne, pour les agents volontaires.
- **CONCLURE** des conventions avec des gymnases et des salles de sport (participation employeur), dans la mesure où il n'est pas possible d'en créer au sein des bâtiments.

- **LIBÉRER et MODERNISER** le cadre de travail des agents.
- **INSCRIRE** la convivialité comme outil de prévention des risques psycho-sociaux.
- **CONSTRUIRE** une salle dédiée à la détente dans chaque service (différent du local social).
- **AMÉNAGER** des lieux de travail pour ne pas rester assis toute la journée avec du mobilier de bureau mixte (assis/debout).
- **ASSOCIER** les agents au schéma d'organisation des locaux.
- **RÉNOVER** l'isolation thermique (été/hiver) via la performance énergétique des bâtiments.
- **AGIR et PROTÉGER**, le cas échéant, pour réduire le bruit ambiant et l'exposition à la pollution.

- **PROTÉGER** le capital santé des agents.
- **PRÉVENIR** des troubles musculo-squelettiques liés à l'environnement de travail en dispensant des formations obligatoires sur les lieux de travail.
- **ACCORDER** des jours de congés mensuels non cessibles, en plus des CA, pour les personnels en service actif ou assimilé selon un barème progressif.
- **RENDRE** accessible la bonification pour pénibilité à tous les agents concernés.
- **GARANTIR** tous les temps de pause.
- **PLÉBISCITER** les restaurants administratifs proposant des menus équilibrés.
- **RECONNAITRE** la pénibilité pour nos collègues de l'UDD Nuit

La TPCI sur la DIPA, ...

Nous ne reviendrons pas sur les faits de l'été et de l'intervention de la police sur l'aéroport de Roissy. Mais plutôt, posons-nous les bonnes questions et cela à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, la sécurisation de l'espace public

Au premier lieu, les aéroports de Roissy et Orly sont un cas unique au monde où tout le monde peut accéder partout même dans les zones techniques (sous sols etc...) entre 7 et 19h... **c'est un scandale.** Ainsi, des gens sans domicile fixe se rassemblent et provoquent des sentiments d'insécurité pour les voyageurs, le personnel travaillant sur la plateforme.

Qu'on ne dise pas c'est pas possible pendant le covid, les aérogares (zones publiques comprises) n'étaient ouvertes qu'aux seuls détenteurs de billets d'avion...
Depuis c'est retour à un sentiment de l'anarchie d'avant covid.....

Prenons le pari pour les Jo 2024 sur Paris, que cette question sera résolue.

En second lieu la TPCI sur la plate-forme

Ensuite, en Douane, les agents de la surveillance ont obligation d'effectuer des séances de TPCI, afin d assurer des techniques permettant d'intervenir mais quand on dispose des chiffres des agents ayant eu une séance de TPCI, le résultat est que **moins de 50 % ont participé à une séance de TPCI dans l'année.** Alors que selon les données statistiques tous les agents SU de la DIPA ont effectué 1 fois un passage au stand de tir, mais ce n'est pas le même ratio concernant la TPCI,

Nous nous interrogeons pourquoi ? Des soucis organisationnels ?
En douane, on s'en cogne de la TPCI et du contexte Vigipirate écarlate ! Ce sont les statistiques de saisies stups qui importent... après, c'est sûr qu'en cotant les agents en TPCI l'après-midi, **il reste moins d'agents sachant que les vols à stups arrivent le matin ?** Il reste moins d'agents disponibles non embarqués sur des procédures stups toujours aussi lourdes.

Et surtout, il faut densifier le pool de formateurs TPCI également. On constate que le nombre de formateurs TPCI est peu fournis, **des départs mais peu d'arrivés, 1 seule demande sur Roissy afin de devenir formateur TPCI,** mais aussi également l'administration ne souhaite pas faire appel à des agents mutés sur la DIPA disposant de la qualification TPCI. Enfin, **Orly** qui n'est pas à l'abri, l'UNSA Douanes DIPA s'est inquiétée de la TPCI, **il reste un formateur pour 220 agents**, la problématique a déjà été exposée au directeur d'Orly en décembre de l'année dernière et lors du GT formation professionnelle de juin ..

On ne demande pas de former des agents d'élite, pas des spartiates mais des agents avec de bonnes bases et de bons réflexes sur ce type de situation... histoire d'anticiper et d'avoir une doctrine de réaction. Puisque tous les messages pédagogiques sur les techniques reposent sur une notion primordiale : la répétition du mouvement pour créer une automatisation vertueuse d'un geste qui sera effectué en pratique sous le coup d'un stress important.
Dans cet esprit, le volume d'entraînement actuel est insuffisant.

Arrêtons l'angélisme et demandons de passer des mots à l'action

La Lutte contre la fraude en Douanes, en prend un coup

La LCF en Douane est un piller de notre administration voire notre cœur de métier. Deux actualités ont fait que la LCF a été remise en cause, la première concerne une décision du procureur du parquet de Cayenne et l'autre une décision du Conseil Constitutionnel sur l'article 60.

Cayenne, quand l'État démissionne, stupéfiant non..... ??

Quand on veut on peut, tel est l'adage que nous avions entendu de la part des ministres de l'Intérieur, de la santé, de la justice et de notre Ministre en charge de la Douane, en mars 2020.

C'est ainsi que nous traduisons la volonté politique de l'époque sur la mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane . Signature du protocole en grande pompe puis communiqué ministériel, consultable ici : **https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministres-de-l-Interieur/Archives-Laurent-Nunez/Actualites/Signature-du-protocole-de-mise-en-oeuvre-du-plan-d-action-interministeriel-de-lutte-contre-le-phenomene-des-mules-en-provenance-de-Guyane**

Le protocole prévoit du contrôle et des larmes contre les infracteurs

Au départ, la volonté politique s'articule sur :

- **un renforcement** des contrôles dès la frontière avec le Surinam,
- **une intensification** des contrôles à l'aéroport de Cayenne en accentuant le ciblage des passeurs de drogue
- **en assurant** un meilleur échange de renseignements entre les brigades des douanes de Cayenne et d'Orly;
- **renforcer** les effectifs douaniers permettant une intensification des contrôles des passeurs en provenance de Cayenne;
- **création** de nouvelles chambres d'hôpital à Cayenne, permettant de doubler le nombre des passeurs de drogue in corpore pris en charge, de 4 à 8 ;
- **reconduire** les opérations de dissuasion renforcées aux abords de l'aéroport.
- **Enfin, création** d'une antenne de l'OCRTIS, office central de police judiciaire spécialisé dans la lutte contre les trafics de stupéfiants, à l'aéroport d'Orly, à l'instar de ce qui existe à Roissy.

En bout de chaîne, une politique pénale de fermeté sera mise en œuvre par les parquets de Cayenne et de Créteil en termes de poursuites et de réquisitions à l'audience.

À la vue de ce communiqué, nous ne pouvons que sourire,

La réalité est toute autre

Si nous devons faire un bilan que constatons-nous ? en tant qu'administration de la frontière, la Douane fait pleinement sa part de ce qui lui est demandé mais les partenaires institutionnels pas du tout, la preuve **des lits en moins aux UMJ, des remises aux services de police qui ne se font pas dans de bonnes conditions.**

Si nous mettons en parallèle puisque dernièrement le parquet de Cayenne a revu totalement sa politique de répression. La décision du tribunal de Cayenne n'est qu'une conséquence du désengagement de l'État à attribuer des moyens humains.

Si la volonté affichée de **« diminuer la charge du trafic de stupéfiants sur la chaîne pénale »** peut localement s'entendre, la question de la cohérence d'une telle politique pénale se pose d'un point de vue francilien : **dans ces conditions, comment lutter contre le trafic ainsi que la prolifération du crack dans la capitale,** substance élaborée à partir du chlorhydrate de cocaïne ?

La décision du tribunal de Cayenne met à mal l'égalité des citoyens français devant la loi. Cette décision a des conséquences puisque démobilisation des agents de lassitude et d'écœurement qui ne rentrent pas dans notre administration pour faire des statistiques mais pour contribuer à faire disparaître ou amoindrir l'importance de ce fléau…

Mais faute de volontarisme de l'État, les agents ont l'impression de vider l'océan à la petite cuillère.

En réaction trois ministres se sont déplacé en Guyane, et là encore des annonces, concernant la Douane renforcement des effectifs sur Cayenne, déjà que notre administration est en sous-effectif, espérons qu'il ne soient pas pris ailleurs mais ajoutés aux emplois budgeté pour 2023, **qu'encore une fois de plus cela ne soit pas des effets d'annonce.**

L'article 60, nos dirigeants doivent comprendre l'ampleur de la sidération

Le 21 septembre est la date de la Saint-Matthieu qui est le patron des douaniers, le lendemain, le Conseil Constitutionnel, a fête à sa manière les Douaniers, en mettant un coup de canif dans notre pouvoir de contrôle (article 60 du Code des Douanes)

Une administration en réaction au lieu d'être en anticipation.
Auparavant, l'article 60 du code des douanes a fait l'objet de 3 QPC dans le passé, mais comme d'habitude, au lieu de consolider l'article 60, notre DG a été passive,

La décision du Conseil constitutionnel (CC) fait suite à la transmission d'une QPC en lien avec une affaire contentieuse d'avril 2022. Le CC ne sanctionne pas le droit de fouille comme outil de lutte contre la fraude à proprement dit, mais son manque d'encadrement juridique. Et pour cause, les dispositions juridiques de l'article 60 du Code des Douanes (CDD) sont restés figées depuis 1948. Il n'est pas possible de faire appel de cette décision.

Ainsi, l'article 60 du CDD, devra être réécrit afin d'adapter le cadre législatif de nos interventions et intégrer les dernières dispositions jurisprudentielles (le temps nécessaire au contrôle, pas de visite à corps, etc.). L'administration a un délai maximal d'un an pour adapter ce texte, afin de satisfaire aux décisions du CC, tout en garantissant nos capacités d'actions. Les infractions constatées sur la base de l'article 60 CDD avant le 23 septembre 2022 ne sont pas contestables. Dans la mesure où la décision du CC ne mentionne pas spécifiquement le cas de toutes les affaires réalisées à compter de cette date, la direction générale s'est rapprochée du Secrétariat général de la Première Ministre qui a indiqué que cette décision ne remettait pas en question non plus les procédures établies à compter de cette date.

Le texte réécrit devra privilégier la simplicité d'action et rejeter tout forme de montage juridique trop complexe pour ne pas décourager l'esprit d'initiative qui est la base du succès de la LCF.
La priorité, selon l'UNSA Douanes, est de ne surtout pas se diriger vers une mise sous tutelle par l'autorité judiciaire du droit de fouille mis en œuvre au quotidien par les agents des douanes, même s'il doit être mieux encadré.

Ainsi en l'espace d'un mois, deux signaux forts ont été envoyés d'un côté une sorte de laxisme vis-à-vis de la lutte contre les stupéfiants et de l'autre de la part du Conseil Constitutionnel.

Pour l'UNSA Douanes DIPA, les trafiquants marquent des points face aux services de l'État, rappelons à nos gouvernants que la Douane applique des textes afin de sauvegarder les intérêts de l'État et de nos concitoyens. Et ce n'est pas aux trafiquants de mener la danse !

Il faut revaloriser et défiscaliser le CET des fonctionnaires et rénover ce dispositif !!

Le projet de loi « mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat » a été adopté cet été par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Des mesures sont prises afin de revaloriser certaines prestations sociales, le montant des retraites et diverses autres mesures afin répondre à l'inflation qui ne fait que croître.

Une des mesures qui a été prise concerne la possibilité de racheter des jours d'ARTT. Ce dispositif sera mis en place dans le secteur privé pour les entreprises volontaires jusque 2025.

Il permettra aux salariés de monétiser les jours d'ARTT non pris jusqu'à 7 500 euros et surtout défiscalisés.

Pour la Fonction Publique, les agents disposent d'un Compte Épargne Temps qui permet lorsque celui-ci dépasse 15 jours de monétiser des jours. Ces jours rachetés sont imposables avec un montant qui diffère selon le grade.

- 75€ brut par jour pour les agents de catégorie C
- 90€ brut par jour pour les agents de catégorie B
- 135€ brut par jour pour les agents de catégorie A

Au 1er Août, du fait de l'inflation galopante, le gouvernement a revalorisé le SMIC, augmentant celui-ci de 2,01 %, pour atteindre 1678,95 euros brut par mois, ce qui place le Smic horaire brut a 11,07 euros de l'heure. Ainsi, si nous rapportons à une journée de travail de 7 heures, la journée au SMIC brut se monte à 77€49 soit 2€49 de plus qu'une journée pour un fonctionnaire de catégorie C.

Et d'autant plus que le gouvernement continuera de revaloriser le SMIC face à l'inflation sur la période à venir.

REVALORISATION ET DÉFISCALISATION

Nous pensons que le sujet de la défiscalisation et de la revalorisation des heures du CET des fonctionnaires est important dans la période actuelle et à venir et nous souhaitons qu'il soit évoqué lors de toutes les réunions à venir au niveau interprofessionnel, fonctionnaires et au niveau de notre ministère des Finances.

RÉNOVATION DU DISPOSITIF

De même, et par la même occasion, il est **indispensable d'augmenter le nombre de jours que chaque agent peut mettre sur son CET. La limite de 60 jours n'est plus tenable et l'UNSA Finances demande que cette limite soit porter à 90 jours.**

INFLATION ET RECETTES FISCALES

La loi de finances rectificative votée durant l'été à l'Assemblée, nous donne plus d'informations sur les recettes supplémentaires qui rentrent dans les caisses de l'Etat et cela, grâce à l'inflation.

24 milliards de plus par rapport à ce qui avait été voté pour le budget 2022 initialement ! Cela représente autour de 10% des recettes fiscales de l'Etat en plus.

Quels sont ces impôts qui explose le plus

- **L'impôt sur le revenu : presque 3 milliards de plus,**
- **L'impôt sur les sociétés : 17 milliards de plus,**
- **La TVA de l'Etat : 5 milliards de plus.**

Le gouvernement aurait pu remonter les tranches du barème pour que les Français ne paient pas ce supplément indu lié à l'inflation mais, finalement, cela ne sera fait avant 2023...

Idem pour la TVA : on aurait pu supprimer la part de TVA sur les taxes sur l'énergie qui, d'ailleurs, fait partie de ces fameuses taxes sur les taxes.

Pour alimenter le moins l'inflation, le gouvernement aurait pu prévoir des baisses d'impôts et des mesures pour limiter les dépenses de l'État voire d'attribuer ces recettes en partie au remboursement de la dette.

Cela n'aura pas été son orientation dans cette loi de finances rectificative.

D'autres impôts et taxes sont aussi en progression comme la CSG, les cotisations sociales ou les taxes foncières, ce qui laisse penser que le **taux de nos prélèvements obligatoires est en train de remonter en flèche.**

PARIS AEROPORTS

UNSA Douanes

Les cotisations UNSA Douanes 2022

Grades ou situation	Montant annuel 2022	Montant annuel réel 2022*	Coût mensuel réel 2022*
Primo adhérent	25,00 €	8,33 €	0,69 €
Contractuel(le) »	29,00 €	9,67 €	0,81 €
Agent de Constatation	68,00 €	22,67 €	1,89 €
ACP2	81,00 €	27,00 €	2,25 €
ACP1	89,00 €	29,67 €	2,47 €
Contrôleur 2nd classe	93,00 €	31,00 €	2,58 €
Contrôleur 1ère classe	99,00 €	33,00 €	2,75 €
Contrôleur Principal	105,00 €	35,00 €	2,92 €
Inspecteur	122,00 €	40,67 €	3,39 €
IR3	136,00 €	45,33 €	3,78 €
IR2	141,00 €	47,00 €	3,92 €
IR1	146,00 €	48,67 €	4,06 €
IP1/IP2	154,00 €	51,33 €	4,28 €
DSD2/DSD1	164,00 €	54,67 €	4,56 €
DI/DR/DF	187,00 €	62,33 €	5,19 €
Administrateur civil	232,00 €	77,33 €	6,44 €
Retraité (URD)	40,00 €	13,33 €	1,11 €

*** après déduction pour crédit d'impôts de 66%**

unsa.dipa@douane.finances.gouv.fr
www.unsadouanes.fr